Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le
ID : 079-217900943-20250227-2025D_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Acquisition de blocs de secours pour l'école – Inscription en investissement

Le vingt-sept Février deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT – Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Sébastien PLAUD – Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON – Myriam GERMAIN -

Secrétaire : Sébastien QUINAULT

Il a été fait l'acquisition de 6 blocs de secours pour l'école pour un montant de 717,41 € TTC.
Considérant que ce type de biens n'est pas répertorié dans la nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées,
Considérant que le prix unitaire de certaines de ces fournitures est inférieur à 500 € TTC,
Considérant la nécessité d'acquérir ces blocs de secours à installer dans une partie de l'école qui jusqu'à présent n'en était pas équipée,
Considérant que la qualité de ces fournitures permet d'en attendre une durée d'utilisation d'au moins 5 à 6 années,
Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense en section d'investissement – compte 2131 Bâtiments publics.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement – compte 2131 Bâtiments publics.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus
Publié ce jour
Certifié exécutoire

Le Maire :

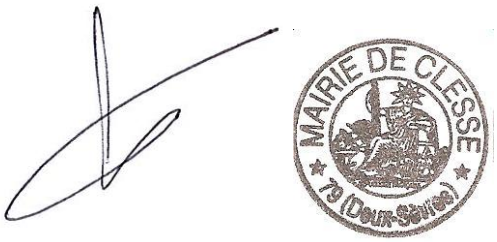

Le Secrétaire de séance :